

Bulletin n°48
Printemps 2025
pontdugard.org

EDITORIAL DU PRESIDENT

Changements

A la suite de la dernière assemblée générale les membres du Conseil d'Administration m'ont, à l'unanimité, sur la proposition de Jean-Yves, président sortant, élu au poste de président de notre association.

Je mesure la confiance qu'ils m'ont ainsi témoignée mais également les espérances que je dois désormais incarner pour l'avenir de notre association.

Ces espérances, je ne suis pas seul à les porter et je me réjouis que les deux anciens présidents aient accepté de continuer à œuvrer à mes côtés en me faisant bénéficier de leur compétence et de leur expérience.

Je sais également pouvoir compter sur l'implication et la bienveillance du conseil d'administration partiellement renouvelé.

La tâche ne sera pas aisée et il nous est parfois venu à l'idée que le modèle associatif que nous représentons, fait de curiosité intellectuelle, d'érudition et de sociabilité était peut-être à bout de souffle.

Une fois ce constat largement partagé nous n'avons guère le choix qu'entre deux alternatives : se résigner ou agir.

Mais avant de nous résigner à un certain fatalisme, afin d'attirer de nouveaux membres, il nous faut tout d'abord être présents là où ils s'informent de plus en plus, soient les réseaux sociaux, sans pour autant négliger les moyens de communication traditionnels.

Cette question a été prise à bras le corps par le dernier conseil d'administration qui vient de décider la création en son sein d'une commission communication chargée d'explorer et de mettre en œuvre tous les moyens de faire connaître nos actions et ainsi accroître notre notoriété.

Dans la même séance a été décidée la désignation d'un adhérent en qualité de chargé de mission « réseaux sociaux » bénévole, dont l'expertise nous sera utile.

Il nous apparaît également important d'étudier d'autres pistes comme l'élargissement de notre ère d'influence territoriale. Des « expériences » vont être tentées en ce sens.

Nous devons mener à bien toutes ces actions et d'autres à venir sans pour autant nous éloigner de l'objet de l'association qui est, notamment, de réunir toutes les personnes intéressées par la culture antique.

A cet effet le présent bulletin ravira certainement ses lecteurs par la variété des sujets abordés et leur érudition.

Une grande reconnaissance aux divers rédacteurs pour le soin apportées à la présentation de leurs écrits ainsi qu'aux efforts consentis pour nous les faire partager.

En dernier lieu, vous trouverez, avec l'envoi du présent bulletin la copie de l'allocution prononcée par Madame Francine CABANE à l'occasion de la rentrée solennelle de l'académie de Nîmes, dont elle est la nouvelle présidente.

Francine est adhérente depuis la création de notre association à laquelle elle a très souvent fait partager ses vastes connaissances et sa grande culture de l'histoire de Nîmes et de son patrimoine.

Certaines questions abordées dans son allocution ne sont, en toute modestie, pas sans rapport avec celles évoquées plus haut.

Christian Richard

Vie de l'association



Relève

Comme cela avait été annoncé lors de notre assemblée générale ordinaire du 1er février dernier, PdGP a un nouveau président et un conseil d'administration renforcé par l'arrivée de trois nouvelles administratrices.

L'élection de Christian Richard à la présidence a été votée à l'unanimité par le conseil d'administration dans sa réunion du 15 février. Ce fut l'occasion de photos de famille avec les anciens présidents et l'ensemble des administrateurs

Composition du conseil d'administration

Christian Richard, président,
Gérard Extier et Michèle Texier, vice-présidents,
Jean Mathias, secrétaire,
Marie-Claude Gréhal, trésorière,
Michel Aubert, Gilles Bénard, Solange Chapron, Martine Chauvet,
Michel Etienne, Maïté Loones et
Christiane Tétreau, administrateurs



Nos activités: des conférences toujours très suivies



Conférence AGO
1er février 2025



Conférence Grèce
Meynes 22 mars 2025

Prochains rendez-vous : Archéo-visite de l'aqueduc dans les bois de Remoulins , avec Gérard Extier, le 6 avril;
Conférence « Boire en Gaule » par Mme Fanette LAUBENHEIMER à Remoulins, le 26 avril
Prochaine JRA: Vaison la romaine, avec Jean-Marc Mignon, le 6 juin. [Réservation obligatoire: consulter pontdugard.org](#)

Sommaire de ce bulletin

Page 1 Éditorial de Christian Richard, président de Pont du Gard et Patrimoine

Page 2 Vie de l'association

Page 3 Hypatie, philosophe, femme de sciences et pédagogue dans l'Égypte romaine au tournant des IVème et Vème siècles, par Marie Claude Gréhal

Page 6 Qu'elle était belle la République, par Jean-Yves Gréhal

Page 8 Le tribunat de la Plèbe, par Jean-Yves Gréhal

Page 11 La via Domitia par Michèle Texier

Page 17 Une nouvelle association patrimoniale, Via Domitia, collectif Occitanie, par Michèle Texier

Hypatie,

philosophe, femme de sciences et pédagogue dans l'Égypte romaine au tournant des IVème et Vème siècles

Par Marie-Claude Gréhal

« Il y avait à Alexandrie une femme nommée Hypatie, fille du philosophe Théon, qui avait atteint de tels sommets dans les sciences qu'elle surpassait tous les philosophes de son temps. Disciple de l'école de Platon et de Plotin, elle exposait les principes de la philosophie à ses auditeurs, dont beaucoup venaient de loin pour recevoir son enseignement. Grâce à la maîtrise et à l'aisance, qu'elle avait acquises en cultivant son esprit, elle n'hésitait pas à apparaître en public, en présence des magistrats. Elle n'éprouvait pas non plus de gêne à se rendre à une assemblée d'hommes car, en raison de sa dignité et de sa vertu, ils l'en admiraient d'autant plus. »

Cette citation de Socrate le Scolastique (vers 380-450), grand historiographe chrétien, à propos d'une femme qui n'était pas chrétienne mais était connue pour sa tolérance, en dit long sur la personnalité de cette dernière.

Née probablement entre 350 et 360 (ou peut-être en 370) et morte en 415, Hypatie a vécu à une époque où Alexandrie était considérée comme la deuxième capitale philosophique du monde gréco-romain après Athènes, mais aussi dans une période de grands bouleversements politiques et religieux.



Hypatie vue par le cinéma: l'actrice Rachel Weisz incarne Hypatie dans le film Agora de Alejandro Amenábar/Mateo Gil

La division de l'Empire romain, entamée dès la fin du IIIème siècle avec l'établissement de la tétrarchie par Dioclé-

tien, devient totale et définitive en 395 à la mort de Théodose Ier. L'Empire d'Occident va vivre ses dernières décennies avant de disparaître en 476.

En même temps l'Empire est devenu chrétien après l'édit de tolérance de 313 et l'édit de Théodose de 392.

En Égypte même, le christianisme triomphe. Cette province romaine était un grand centre chrétien depuis le IIème siècle ; après les édits de 313 et 392, des controverses théologiques se déclarent (hérésie arienne), et de graves tensions avec les païens et les juifs apparaissent, conduisant à la persécution de ceux-ci, notamment sous l'autorité des patriarches d'Alexandrie Théophile puis Cyrille, neveu du précédent, sur fond de rivalités politiques. Hypatie en sera l'une des victimes.

Ce que l'on sait de la vie d'Hypatie

Hypatie était la fille de Théon d'Alexandrie. Celui-ci fut le dernier directeur de la bibliothèque du Musée d'Alexandrie, installée dans le Sérapéum (il s'agit de l'annexe de la bibliothèque principale dont on ignore quand elle fut incendiée) avant que ce bâtiment ne soit fermé en 391 par le patriarche Théophile, en application de l'édit de Théodose ordonnant la fermeture ou la destruction des lieux de culte païens.

Théon était un érudit, astronome et mathématicien, dont la plupart des travaux sont des commentaires sur d'importants ouvrages de ses prédécesseurs, notamment Ptolémée et Euclide. Son édition des « Eléments » d'Euclide rendit la lecture plus accessible. C'est cette version qui se diffusa jusqu'au XIXème siècle, et non la version originale d'Euclide.

Il dirigeait également une école qui enseignait le néoplatonisme(*)

Hypatie suivit l'enseignement de son père, puis devint à son tour philosophe, astronome et mathématicienne, et enseigna les mathématiques et la philosophie à des étudiants de tout le monde méditerranéen, qu'ils soient païens, chrétiens ou étrangers, pour lesquels elle conçut des manuels à but pédagogique. Elle eut notamment comme élève Synésios de Cyrène, futur évêque de Ptolémaïs (Cyrénaique), qui lui restera attaché jusqu'à la fin de sa vie, entretenant une correspondance assidue avec elle.

La Souda, encyclopédie grecque de référence de la fin du Xème siècle, affirme que tous les écrits d'Hypatie ont été perdus. Mais les chercheurs modernes lui attribuent la rédaction de commentaires sur les œuvres de grands mathématiciens et considèrent que la rédaction de ces commen-

taires implique qu'Hypatie a nécessairement été parmi les plus grands mathématiciens de son temps.

Hypatie est renommée à Alexandrie, tant auprès du peuple qu'auprès des fils des grandes familles, qui suivent son enseignement, pour ses grandes connaissances et sa sagesse ; elle conseille Oreste, le préfet impérial qui a pris ses fonctions peu après que le jeune Cyrille a succédé comme patriarche d'Alexandrie à son oncle Théophile, en 412.

À la suite de la confiscation des biens et de l'expulsion des juifs décidées par Cyrille, les deux hommes entrent dans un conflit violent à propos des prérogatives de chacun.

La mort d'Hypatie

Le préfet Oreste, récemment converti au christianisme, mais modéré et tolérant, est inquiet de la volonté de pouvoir de Cyrille et envoie à ce sujet un rapport cinglant à l'empereur Théodose II.

Sentant son pouvoir menacé, Cyrille va alors se servir de ses fidèles les plus agités : les parabolanes, basés dans le désert de Nitrie ; cette confrérie chrétienne est spécialisée dans le transport des malades et l'enterrement des morts, mais ses membres sont aussi, à l'occasion, utilisés par les autorités ecclésiastiques comme gardes du corps ou hommes de main. En 414, ils quittent le désert et marchent sur Alexandrie. Des échauffourées se produisent ; Oreste échappe à une tentative d'assassinat ; Ammonios, un des meneurs des parabolanes, est tué ; selon certaines sources, il serait l'auteur de l'attaque contre Oreste et celui-ci l'aurait fait exécuter sur le champ, ou même l'aurait tué de ses propres mains ! Quoi qu'il en soit, sa mort excite la colère des chrétiens les plus extrémistes, qui réclament qu'il soit déclaré martyr. La tension est à son comble et l'empereur doit intervenir pour calmer les hostilités entre son préfet et le patriarche.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'assassinat, ou disons plutôt le massacre, d'Hypatie, en mars 415, pendant la célébration du Carême.

Donnons encore une fois la parole à Socrate le Scolastique :

« Cette femme fut la victime de sombres machinations. Parce qu'elle rencontrait souvent Oreste, le gouverneur, le bruit courut parmi les chrétiens que c'était elle qui l'empêchait d'entretenir des relations amicales avec Cyrille, l'évêque d'Alexandrie. Plusieurs excités, conduits par le lecteur Petrus, fomentèrent un complot et attaquèrent Hypatie alors qu'elle rentrait chez elle. Ils la tirèrent de sa litrière et l'entraînèrent dans l'église connue sous le nom de Césarion. Là, ils lui ôtèrent ses vêtements et la massacrèrent. Ils lui arrachèrent membre après membre, puis transportèrent ses restes au Cinaron pour les brûler. Ce crime rejaillit sur Cyrille et l'Eglise d'Alexandrie. »

La mort d'Hypatie est donc autant une conséquence de la lutte de pouvoir entre Oreste et Cyrille qu'un acte de per-

sécution religieuse.

Les conseillers de Théodore II lancent une enquête pour déterminer le rôle exact de Cyrille dans le meurtre. À la suite de cette enquête, les parabolanes sont retirés de l'autorité directe de Cyrille et placés sous celle d'Oreste. Cyrille ne réussit à échapper à une punition plus grave qu'en soudoyant un des fonctionnaires impériaux.

La mort atroce d'Hypatie crée une onde de choc dans tout l'Empire car, depuis des siècles, les philosophes sont considérés comme intouchables et doivent être épargnés par les violences qui éclatent dans les cités romaines. Le lynchage d'une femme philosophe seule par un groupe d'hommes armés est perçu comme « profondément dangereux et déstabilisant »..

Cela n'empêchera pas Cyrille d'obtenir le pouvoir dont il rêvait en prenant la tête du Conseil d'Alexandrie au début des années 420, d'être reconnu comme saint par les orthodoxes et les catholiques, et proclamé Docteur de l'Église en 1882 par le pape Léon XIII.

L'image d'Hypatie à travers les siècles

Rarement un personnage historique aura donné lieu à autant d'interprétations divergentes que la figure d'Hypatie.

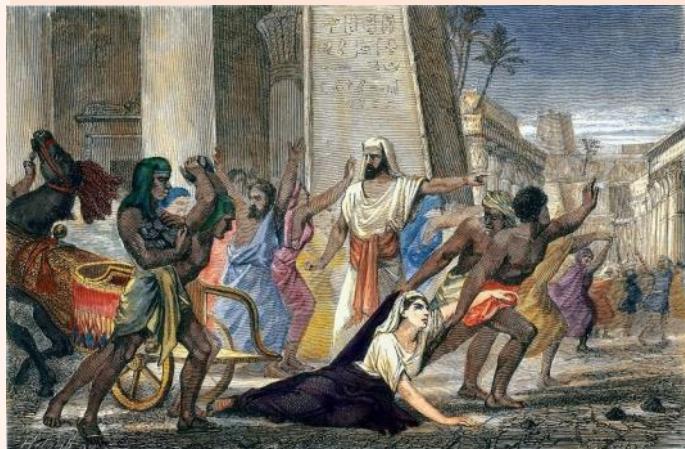
Après sa mort, Hypatie est d'abord une « martyre de la philosophie », et son meurtre amène les philosophes à adopter des attitudes moins ouvertes envers les chrétiens.

Puis au Haut Moyen Âge, les chrétiens confondent la mort d'Hypatie avec celles des martyrs de Dèce, et son histoire devient le fondement de la légende de Catherine d'Alexandrie, une martyre vierge décrite comme d'une grande sagesse et très savante.

Au XVIII^e siècle, Hypatie est pour les Encyclopédistes, et notamment Voltaire, un génie libre-penseur brutallement tué par des chrétiens ignorants.

Au XIX^e siècle, l'intérêt se porte sur la légende littéraire d'Hypatie, qui devient l'héroïne de nombreux romans.

À partir du XX^e siècle, Hypatie devient un symbole pour le mouvement féministe : en tant qu'intellectuelle, elle est un modèle de la femme « moderne et intelligente ».



Le massacre d'Hypatie: gravure sur bois anonyme (mi 19ème siècle)



On considère souvent qu'Hypatie est la seule femme représentée dans la célèbre fresque de Raphaël « L'école d'Athènes ». Toutefois, cette hypothèse reste controversée

On ne compte plus les œuvres littéraires, scientifiques ou artistiques qui lui ont été consacrées, notamment dans la période récente: études et articles de revues philosophiques, historiques ou scientifiques, mais aussi tableaux, romans historiques, pièces de théâtre, films, et même...un opéra ! Pour le magazine Sciences et vie, elle serait devenue une icône de la pop culture (article publié le 8 mars 2025).

Revenons à la science pour signaler en terminant que son nom a été attribué à plusieurs corps célestes, tels un astéroïde découvert en 1884 ou une exoplanète qui a été baptisée Hypatia en 2015. Un cratère lunaire porte également son nom.

Enfin Hypatia est une petite pierre trouvée en 1996,

dans le désert à la frontière égypto-libyenne : d'origine extra terrestre, elle est tombée sur Terre il y a probablement 28 millions d'années environ...

*Néoplatonisme

Cette doctrine philosophique était professée à Alexandrie sous deux formes principales, l'une inspirée par la pensée de Plotin (205-270), l'autre par celle de Jamblique (255-330), qui avait fortement influencé l'empereur Julien (361-363) lors de sa tentative de restauration du paganisme. La première, plus modérée, avait les préférences d'Hypatie et de son père Théon, tandis que la seconde était enseignée au Sérapéum.

Voyage en Grèce: ils sont partis! Les principaux sites visités par nos collègues participant au voyage



A propos du tribunat de la Plèbe

Par Jean-Yves Gréhal

Je me propose dans les prochains numéros de notre bulletin de mettre en regard d'un événement fameux -petit ou grand- de l'histoire de Rome la description des institutions romaines dans lesquelles il s'inscrit.

Dans ce numéro, je traiterai de l'activité de deux grands trublions de la République du 1er siècle avant notre ère , Clodius et Milon, et du tribunat de la Plèbe que ces deux personnages ont occupée successivement.

Elle était belle la République

Clodius et Milon, deux grands trublions de la République

Le premier siècle avant notre ère (toutes les dates de l'article s'entendent avant notre ère) voit se multiplier les crises des institutions républicaines de Rome au point qu'il n'est pas exagéré de parler de convulsions. La maladie dégénéérative -opposition traditionnelle des Optimates (1) et des Populaires (1) aggravée par la soif démesurée de pouvoir, de gloire et de fortune des principaux hommes politiques de l'époque- ne cesse de s'aggraver. Elle conduira la République à sa fin : le Principat, instauré par Octave, en sera l'exact contraire, sans pour autant que son « inventeur » cesse de s'en réclamer.

Marius, Sylla, César, Pompée, Crassus et Cicéron furent, avant Octave, les principaux acteurs de ce « grand jeu » que nous allons évoquer à travers l'histoire de deux « seconds rôles », Clodius et Milon, deux agitateurs ennemis dont le destin est intimement lié à celui des « premiers rôles ».

Issu de la famille patricienne Claudia, **Clodius**, né **Publius Claudius Pulcher**, se signale très jeune par ses malversations : servant en Asie sous les ordres de son beau-frère Lucullus, il tente en 68 de soulever les légions afin de s'emparer du butin appartenant à son riche parent. Lucullus chasse Clodius qui revient à Rome, non sans avoir été capturé par les pirates de la Méditerranée qui ont exigé une forte rançon avant de le libérer (Le jeune César a connu la même mésaventure).

Clodius poursuit à Rome sa carrière d'aventurier et son existence agitée, débauchée et oisive. Bien qu'appartenant à une grande famille patricienne, il se range résolument dans le camp des Populaires et se fait connaître dans la classe politique par ses outrances démagogiques. Dans le camp des Populaires, il fréquente Crassus et César. Ce dernier fera de lui le chef de ses agents provocateurs. Clodius accuse Catilina de concussion en 65 afin de l'empêcher de devenir consul l'année suivante. En 64, il part pour la Narbonnaise en même temps que le propréteur Murena et se signale dans cette province par ses exactions et ses rapines.

Dans le courant de décembre 62, il devient soudain célèbre à la suite du scandale de la fête de la Bona Dea (2).

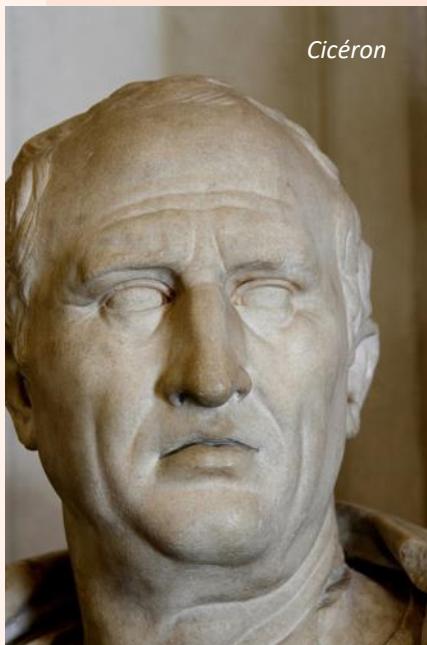
Exclusivement réservée aux femmes, cette fête religieuse organisée autour des vestales a lieu chez Pompeia, l'épouse de César. Pour l'approcher et la séduire Clodius se déguise en harpiste et s'introduit chez le grand pontife. Découvert par une esclave, il parvient à s'enfuir mais tout le monde l'a reconnu. Sans douté gêné par les agissements de son protégé, César ne réagit pas immédiatement mais congédie son épouse car, explique-t-il, « *La femme de César ne peut être soupçonnée* ».

Alors que le scandale semble en voie d'apaisement, Clodius est traduit en justice à l'initiative d'un sénateur qui n'avait peut-être pas compris le semblant de consensus pour étouffer l'affaire. À son procès, Cicéron témoigne pour infirmer l'alibi grossièrement mensonger produit par Clodius. La condamnation semble inévitable. Cependant, les partisans de Clodius parviennent à soudoyer les membres du jury, certainement avec l'argent de Crassus. Clodius est acquitté. Il gardera une rancune tenace envers Cicéron dont ce dernier ne tardera pas à subir les effets.

Lié à Crassus et Pompée au sein du premier triumvirat, César charge Clodius de harceler Cicéron pour affaiblir à travers lui le pouvoir sénatorial et, spécialement son plus brillant défenseur : après son consulat de 63, l'autorité de Cicéron est forte à Rome et contrarie les plans du triumvirat pour s'assurer le contrôle total de la vie politique de la cité. César fait voter pendant son consulat de 59 la loi *Iulia* permettant à Clodius, tout patricien qu'il est par sa naissance prestigieuse, de devenir plébéien en se faisant adopter par un plébéien. C'est Fontanus qui devient ainsi le « père » adoptif du trublion.

Elu tribun de la plèbe en 58, Clodius s'empresse de déposer une *rogatio* (3), une proposition de loi devant les comices, punissant tout citoyen romain ayant fait mettre à mort sans jugement un citoyen romain. Cicéron est parfaitement conscient d'être visé : cette loi serait rétroactive.

Une fois cette loi votée, Clodius pourra le mettre en accusation pour avoir, en 63, alors qu'il était consul, fait tuer sans jugement des citoyens romains, complices de Sergius Catilina dans le complot que ce dernier avait fomenté contre la République. Complot déjoué par Cicéron avec l'accord du



Sénat qui avait voté un sénatus consulte ultime (4) l'autorisant à recourir à la procédure expéditive qu'exigeait le péril du moment. Cicéron ne trouve pas un autre tribun de la plèbe pour mettre son veto à l'initiative de Clodius et il est « lâché » par la majorité sénatoriale et les consuls en fonction. Il doit quitter Rome avant même d'être mis en accusation.

Après le départ de Cicéron, Clodius dépose une seconde *rogatio* et fait voter la *lex de exilio Ciceronis*, pour transformer ce départ volontaire en exil. Cicéron est contraint de se tenir éloigné de cinq cents milles des côtes de l'Italie, ce qui l'oblige à se réfugier en Grèce.

La loi prévoit l'interdiction de l'eau et du feu, ce qui signifie que nul ne peut donner l'hospitalité au fugitif. Des peines sont prévues pour ceux qui aideraient l'exilé : ils pourraient être mis à mort impunément, de même que l'exilé.

Les biens de Cicéron sont confisqués, sa demeure du Palatin, pour laquelle il s'était lourdement endetté auprès de Crassus, est incendiée. La sanction est aussi terrible qu'injuste pour Cicéron. Elle est aussi illégale, car les lois visant exclusivement une personne étaient interdites dans le droit alors en vigueur à Rome.

Né à Lanuvium dans le Latium **Titus Annius Milo Papianus, Milon**, est issu d'une famille d'origine obscure, sans ancêtre ayant exercé une magistrature à Rome. Il est client de Cicéron. Soutien du parti des Optimates, Milon est tribun de la plèbe en 57 et préteur en 55. La même année, il épouse Fausta, fille de Sylla. Ce mariage renforce son alliance avec les Optimates. Plébéien, il s'active pour les Optimates tandis qu'issu d'une grande famille patricienne de Rome, Clodius continue à se déchaîner pour les Populaires.

Les deux hommes partagent sensiblement les mêmes méthodes : Milon a recruté des mercenaires et des gladiateurs qui disputent les rues de Rome aux bandes armées de Clodius, composées d'esclaves et d'affranchis. Les échauffourées, les rixes et même de véritables batailles rangées sont quotidiennes. Milon s'efforce de contrecarrer les actions des nervis de Clodius qui cherchent à empêcher le fonctionnement normal des institutions de la République en dispersant les assemblées du Peuple, notamment lorsqu'elles tendent à mettre fin à l'exil de Cicéron ou lors des élections.

Tribun de la plèbe en 57, Milon s'oppose à Clodius, tribun de l'année précédente. Il fait campagne pour le rappel de Cicéron et contribue à son retour triomphal. César a laissé faire et Pompée s'est, lui aussi, activé pour le faire rentrer.

Entre 57 et 52, les rixes se multiplient, faisant de nombreux morts et blessés.

Sur le terrain de la légalité, Milon tente sans succès de mettre Clodius en accusation pour violence, afin de lui barrer l'accession à l'édition. Clodius, devenu édile en 56, accuse Milon de meurtre et le traîne en justice pour lui couper la route du consulat. Pompée, venu pour témoigner en faveur

de son protégé, est empêché de parler par les vociférations des partisans de Clodius. Le procès est interrompu, et le Sénat, inquiet de l'anarchie régnant à Rome, proclame la dissolution de toutes les bandes armées. Il n'est pas obéi.

En 53 Clodius se porte candidat à la préture tandis que Milon est candidat au consulat pour l'année suivante. La situation est si troublée par le désordre causé par les troupes des deux agitateurs que les élections ne peuvent avoir lieu et sont annulées sine die.

Le 20 janvier 52, la bande de Milon croise celle de Clodius sur la via Appia. Au cours de la rixe qui s'en suit, Clodius est blessé et conduit dans une auberge. Milon ordonne qu'il soit achevé.



MORT DE CLODIUS .

À la suite de la mort de Clodius, la Plèbe se révolte. Ses partisans exposent son corps en public, provoquant un grande émoi à Rome. La procession funéraire dégénère en émeute. La Curie est incendiée. Désigné comme consul unique, Pompée est chargé de rétablir l'ordre. Accusé de meurtre, Milon est défendu par Cicéron.

Plusieurs années après le procès, Cicéron a publié ses arguments en faveur de Milon dans son « *Pro Milone* ». Quand bien même Milon serait-il coupable, écrit-il, il faudrait l'acquitter, voire le récompenser, car il a débarrassé Rome d'un fléau. Milon, en tuant Clodius, a été l'instrument de la Providence divine : la mort de Clodius est la punition de ses crimes.

Dans sa péroration, Cicéron ajoute que, puisque Milon, dans sa grande dignité, se refuse à implorer la compassion des juges, Cicéron, son avocat, le fera à sa place. Les larmes aux yeux (écrit-il encore), Cicéron va jusqu'à promettre qu'il suivrait son client dans l'exil !

En fait, Cicéron n'a jamais prononcé le « *Pro Milone* » devant les jurés. Lorsqu'il se leva pour parler, les partisans de Clodius couvrirent ses paroles de leurs vociférations et le grand orateur fut à ce point déconcerté que sa plaidoirie fut médiocre. Milon fut condamné par 38 voix contre 13. Cicéron resta à Rome et Milon choisit Marseille comme lieu d'exil.

Milon mène à Marseille une vie oisive et débauchée. En 49, alors que la guerre civile fait rage, il participe à la défense de Marseille, qui a pris le parti de Pompée, contre les troupes de César. Après la capitulation de la ville, César refuse de l'amnistier et de le rappeler de son exil.

En 48, alors que César combat Pompée en Macédoine, Milon quitte Marseille et débarque près de Naples pour tenter de fomenter une révolte en Italie du Sud. Sa tentative échoue et il est tué à Cosa, en Lucanie.

Clodius et Milon sont les plus célèbres des hommes de main, nombreux à Rome en une période de guerre civile endémique, issus d'une aristocratie romaine décadente, qui se mirent au service des candidats au pouvoir absolu. La République était bien malade. De fait elle n'avait plus longtemps à vivre.

Notes:

1-Optimates et Populares : Les Optimates (en français : les meilleurs) formaient une tendance politique conservatrice qui marqua le dernier siècle de la République romaine. Ils s'opposaient aux Populares qui représentaient les intérêts des citoyens plus pauvres.

Rassemblant des membres de la noblesse romaine traditionnelle ainsi que de nouvelles familles ayant atteint le sommet de la carrière politique, et désireuses de s'intégrer à l'aristocratie, les Optimates tentèrent pendant plusieurs décennies de contenir la tendance populiste incarnées par leurs adversaires réformateurs, les Populares. Cette tendance apparaît sous ce nom vers 130 av. J.-C., lors des luttes autour des projets de réforme agraire des Gracques.

2-Fête de la Bona Dea : Bona Dea (la Bonne Déesse) était une divinité romaine féminine. Son nom était secret aussi son identification a-t-elle donné lieu à de multiples hypothèses. Son culte était exclusivement féminin et célébré par les matrones en présence des vestales lors d'une fête nocturne début décembre .

3-Rogatio : Dans la République romaine, une *rogatio* était une proposition de loi. Sous la République, toute législation était soumise à une assemblée du peuple. Un magistrat supérieur ou un tribun de la Plèbe pouvait convoquer une *contio*, une assemblée populaire informelle, devant laquelle il pouvait annoncer une nouvelle législation. Après cette annonce une nouvelle *contio* pouvait être convoquée au bout du *trinundium* (trois jours de marché, soit une dizaine de jours calendaires) pour voter la loi.

4-Senatus consulte ultime : Le *senatus consultum ultimum*, plus exactement *senatus consultum de re publica defendenda* (« décret du Sénat pour la défense de la République »), était la délibération par laquelle le Sénat confiait tout pouvoir aux consuls pour défendre la République en cas de danger immédiat, y compris en suspendant les lois qui protégeaient de l'arbitraire les citoyens romains.

Ainsi, le 7 janvier 49 av. J.-C., le Sénat vota un *sénatus consul ultime* conférant les pouvoirs dictatoriaux à Pompée pour enrayer la menace que ferait peser Jules César sur la République,. Ce dernier répliqua en traversant le Rubicon.

*

Le tribunat de la Plèbe

Dans la Rome antique, la Plèbe était l'ensemble des citoyens qui n'étaient pas patriciens. Elle représentait la très grande majorité des citoyens romains et ne s'identifiait pas aux pauvres : la Plèbe comptait des citoyens fortunés, tandis que certaines familles patriciennes s'étaient appauvries.

L'histoire des institutions de Rome est pour une bonne partie rythmée par les tentatives de la Plèbe pour affirmer ses droits face au Patriciat.

Comme la plupart des institutions républicaines de Rome, le Tribunat de la Plèbe a émergé dans le cadre des conflits sociaux et politiques qui ont sévi à Rome au Ve siècle av. J.-C., quand une république oligarchique s'est progressivement construite à la place de la monarchie déchue (chute de Tarquin le Superbe en 509 av JC). Tous les pouvoirs ont été concentrés entre les mains du Patriciat, formé des descendants des plus anciennes familles de Rome, à travers le Sénat, qui en était l'émanation, et une nouvelle magistrature collégiale, le consulat, remplaçant le roi.

Pendant les toutes premières années de la République romaine, les guerres extérieures ont fait passer les conflits internes au second plan. Mais les tensions entre plébéiens et patriciens se cristallisèrent rapidement autour du problème de l'endettement qui touchait de plus en plus de citoyens. La cause de la crise était l'esclavage pour dettes : quand ils étaient incapables de rembourser leurs prêts, les citoyens tombés dans la pauvreté étaient réduits en esclavage au bénéfice de leurs créanciers! Or ces citoyens étaient aussi les soldats de Rome. La défense de la cité était en effet exclusivement assurée par la mobilisation de ses citoyens. Ce système perdurera jusqu'au tournant du 1er siècle avant notre ère. C'est Marius qui jeta les bases de l'armée professionnelle de Rome.

Au début du Vème siècle, alors que Rome était confrontée à de multiples menaces extérieures, les plébéiens des classes censitaires inférieures inaugureront une forme de « grève civique » en refusant de se plier aux ordres de mobilisation des consuls. En 495 av JC le peuple quitta les murs de la ville et partit s'établir sur l'Aventin dont il avait fait son Mont Sacré (l'expression se retirer sur l'Aventin nous est restée). Il proclama son union jusqu'à la mort et se donna des institutions par le biais d'une loi sacrée, la *lex sacra*. Par cette proclamation unilatérale les plébéiens esquissèrent leurs moyens de défense contre les pouvoirs arbitraires des consuls.

Les consuls en fonction étaient partagés sur la ligne à tenir face aux Plébéiens. L'un penchait pour la répression tandis que l'autre temporisait pour qu'au moins la cité puisse recruter les soldats dont elle avait le plus urgent besoin pour se défendre contre ses voisins et ennemis Étrusques, Volsques, Elques et Samnites. En 494 av JC , le Sénat finit par dépêcher Agrippa Menenius Latus, ancien consul de 503 av. J.-C., apprécié de la Plèbe, pour des négociations avec les plébéiens retirés sur l'Aventin. Il fut bien reçu et leur tint un discours célèbre comparant le Patriciat et la Plèbe à l'estomac et aux membres d'un homme : quand les membres ne nourrissent pas l'estomac, ils se condamnent eux-mêmes à la famine. De même, Rome ne peut survivre que si ses membres (la Plèbe) et son estomac (le Patriciat) travaillent de concert.

À la suite de ce discours, les plébéiens acceptèrent de revenir dans la cité, à la condition que des tribuns spéciaux soient désignés pour les représenter et les protéger du pouvoir arbitraire des consuls. Ce furent les premiers tribuns de la Plèbe, Lucius Albinus Paterculus et Caius Licinius, élus pour l'année 493 av. J.-C. Le collège des tribuns de la Plèbe sera ensuite étendu à cinq membres en 470 av. J.-C., puis à dix en 457 av. J.-C. Cet effectif restera inchangé jusqu'à la fin de l'époque républicaine.

Les tribuns étaient élus par le *concilium plebis*, une formation des comices tributes dont les patriciens étaient exclus. Le Peuple de Rome pouvait être réuni selon les circonstances en trois assemblées, les comices curiales, les comices centuriates, et les comices tributes. Le *concilium plebis* était présidée par un tribun alors que les autres l'étaient par un magistrat.

Comme celles des magistrats (hormis les censeurs et les dictateurs) leur fonction était annuelle et n'était en principe pas renouvelable immédiatement. Elle ne s'exerçait qu'à Rome même. Pendant leur année en fonction, les tribuns de la Plèbe ne devaient pas quitter Rome et garder les portes de leur demeure ouvertes pour accueillir à chaque instant les plaines des plébéiens.

Obligatoirement issus de la Plèbe et élus par elle seule, ses tribuns ne disposaient pas des pouvoirs traditionnels des magistrats de Rome : ils ne pouvaient pas prendre les auspices, n'avaient pas l'*imperium* et, contrairement aux magistrats curules élus par les comices centuriates, ils n'étaient pas investis par une loi du peuple. Mais ils disposaient de l'*intercessio* (ou *veto*) et de l'immunité tribunicienne, qui en faisait des citoyens inviolables -sacro-saints- pendant la durée de leurs fonctions.

À l'origine, leur rôle était de venir en aide individuellement aux plébéiens face aux abus des consuls et de les assister individuellement (*auxillium*) en cas de décision de justice contestée. Leurs prérogatives s'accrurent, au gré des crises qui secouèrent les institutions de Rome autour de l'opposition de la Plèbe et du Patriciat, pour en faire les représentants de la Plèbe dans son ensemble et non plus seulement les protecteurs des plébéiens individuellement. Les tribuns de la Plèbe pouvaient soumettre des lois aux assemblées de la Plèbe (*concilium plebis*). Ces plébiscites ne s'appliquaient à l'origine qu'aux plébéiens. Pour mettre fin à un conflit de plus entre les plébéiens et les patriciens, la *Lex Hortensia* conféra en 287 force de loi aux décisions de l'assemblée de la Plèbe sans ratification préalable du Sénat.

Au fil du temps, la plupart des initiatives législatives en vinrent à émaner des tribuns de la Plèbe. Ceux-ci convoquèrent fréquemment les comices tributes pour faire aboutir leurs projets, en court-circuitant le Sénat pour vaincre son opposition.

L'*intercessio*, leur moyen d'action initial, leur permettait de faire obstacle aux actes des consuls. Il était dérivé du droit des consuls, aussi vieux que la République, d'empê-

cher un acte accompli par son collègue de produire ses effets légaux. Plus tard, lorsque de nouvelles magistratures furent créées, les magistrats reçurent l'*intercessio* sur les magistrats de rang inférieur. Quand aux tribuns de la Plèbe ils eurent le droit de s'opposer aux actes de tous les magistrats, excepté les dictateurs.

Les tribuns de la Plèbe disposaient aussi du droit d'*intercessio* sur les actes de leurs collègues. Un tribun pouvait toujours en bloquer un autre. En revanche, un magistrat ne pouvait pas s'opposer aux actes des tribuns de la Plèbe.

Entre magistrats, l'*intercessio* était une arme juridique à manier avec circonspection, au moins sur les magistrats de même rang, car celui qui le mettait en œuvre s'exposait à la réciproque. Entre les mains des tribuns de la Plèbe, elle était une arme quasi fatale car ils étaient protégés par leur inviolabilité. Un tribun pouvait bloquer un consul ou tout autre magistrat, entraver le Sénat, empêcher les réunions du peuple de se tenir, faire obstacle aux mobilisations, mais nul autre qu'un autre tribun ne pouvait empêcher ses initiatives. Cette dissymétrie a conduit le Sénat, qui représentait traditionnellement les patriciens, à chercher à faire élire parmi les tribuns des citoyens acquis à sa cause pour contrôler les initiatives de leurs collègues.

Les tribuns étaient sacro-saints -*sacrosanctus*. Leur sacro-sainteté fut reconnue officiellement en 449 av. J.-C., par les *Leges Valeriae Horatiae*. Elle faisait des tribuns en fonction des personnes sacrées et physiquement inviolables. Aucune coercition ne pouvait être exercée contre eux et quiconque leur portait atteinte était maudit et passible de mort.

Le risque de blocage par les tribuns n'était pas théorique : de 377 à 367 av JC, Caius Licinius et Lucius Sextius furent constamment réélus au tribunat de la Plèbe (malgré l'annualité de principe de la fonction). De 375 à 370 av JC, leur veto empêcha toute élection de magistrat curule : Les deux tribuns empêchaient la tenue des comices centuriates qui devaient élire les magistrats supérieurs (consuls et préteurs).

Ce blocage fut levé à la suite d'un accord politique avec la frange modérée du Patriciat qui aboutit en 367 au vote des lois licinio-sexiennes . Ces lois ont ouvert aux plébéiens l'accès aux magistratures jusqu'alors réservé aux patriciens, répondant ainsi à l'aspiration fondamentale de la Plèbe à davantage d'égalité politique. Le tribunat devint une étape du *cursus honorum*. Ces lois comportaient aussi un volet social (réduction des dettes et limitation de la grande propriété). En dépit d'une résistance sporadique du Patriciat et du Sénat elles favorisèrent la formation progressive d'une nouvelle classe dirigeante regroupant l'élite de la Plèbe et l'ancien Patriciat. Par ce compromis, la Cité trouva un équilibre politique durable.

Avec la crise de la République à la fin du II^e siècle av. J.-C., les pouvoirs des tribuns de la Plèbe donnèrent lieu à de violents enjeux politiques, après deux siècles d'un fonctionnement relativement stable.

À partir de 150 av. J.-C., face aux déséquilibres croissants dans la cité du fait des conquêtes de plus en plus lointaines et lucratives pour les aristocrates, certains tribuns de la Plèbe devinrent des adversaires radicaux des Séenateurs les plus conservateurs, et les fers de lance des Populaires, partisans d'une redistribution des terres et des richesses de la conquête en faveur des classes moyennes et des citoyens pauvres.

Le tribunat de la Plèbe devint central dans les conflits politiques de la fin de la République, comme l'atteste le cas fameux des Gracques. Tiberius Sempronius Gracchus et Caius Sempronius Gracchus, étaient porteurs de nombreuses réformes agraires, frumentaires, politiques et judiciaires visant à rééquilibrer le pouvoir du Sénat et à redonner au peuple les moyens de s'élever dans la cité et de posséder les moyens de sa subsistance. Leurs initiatives furent furieusement combattues par la majorité conservatrice du Sénat et bloquées, pour ce qui concerne les initiatives de Tibérius, par l'*intercessio* du tribun Octavius. (Tibérius répliqua en faisant voter une loi par les comices tributes destituant Octavius, ce qui était une innovation politique et juridique absolue).

Tiberius Gracchus fut assassiné en 133 av JC, alors qu'il venait d'être battu aux élections de tribun pour 132, et Caius mourut en 121 av JC après la promulgation d'un senatus consulte optimum, une décision du Sénat donnant aux consuls tous pouvoirs pour rétablir l'ordre, y compris la mise à mort d'un citoyen sans procès : cette procédure radicale ne pouvait frapper les tribuns de la Plèbe en fonction, protégés par sa sacro-sainteté, mais était lourde de menace pour eux, une fois leur mandat achevé.

Après les deux guerres civiles entre Marius, puis ses partisans, soutenant les aspirations des Populaires et Sylla, incarnant celles des Optimates, ce dernier, vainqueur en 82 av. J.-C. et nommé dictateur, opéra une profonde réforme qui décapita le tribunat. Les tribuns de la Plèbe perdirent leur pouvoir d'*intercessio*, ne conservant que l'*auxilium* (assistance individuelle). Les plébiscites durent à nouveau être approuvés par le Sénat pour prendre force de loi. Le tribunat cessa de donner accès au *cursus honorum*, ce qui transforma cette fonction en impasse politique. Cette réforme fut toutefois de courte durée : elle fut abrogée par Pompée et Crassus lors de leur consulat de 70 av. J.-C.

Au cours des années 60 et 50 av. J.-C., les tribuns de la Plèbe furent les agents des grands *imperatores* qui se préparaient à un conflit inévitable entre eux, après la parenthèse du premier triumvirat (César, Pompée, Crassus). César, en particulier, suscita l'action de démagogues pour mobiliser en sa faveur les Populaires contre le Sénat : Clodius Pulcher, Curion ou Marc-Antoine, qui furent tribuns, remplirent ce rôle pendant que lui-même était tenu éloigné de Rome par la conquête de la Gaule puis la guerre civile.

La fin de la République et l'avènement de l'Empire constituèrent le crépuscule du tribunat de la Plèbe : Auguste se

fit progressivement accorder tous les pouvoirs des magistrats ordinaires, mais aussi la puissance tribunicienne et la sacro sainteté. Concentrant tous les pouvoirs de la République sur sa personne, et leurs contre pouvoirs, il devint tout puissant sans pour autant cesser un instant de se réclamer de la République.



Les Gracques

Quelques célèbres tribuns de la Plèbe :

Caius Licinius Stolon et Lucius Sextius Lateranus qui obtinrent en 367 av JC l'accès des plébéiens au consulat.

Tibérius et Caius Sempronius Gracchus, les Gracques, tués lors d'émeutes en 133 et 121 av JC.

Marcus Livius Drusus, opposant célèbre aux Gracques et tribun de la plèbe en 122 av. J.-C.

Caius Marius, tribun de la Plèbe en 119 av JC.

Lucius Appuleius Saturninus et Caius Servilius Glaucia, démagogues partisans de Marius, tués en 100 av JC.

Livius Drusus, fils du tribun de 122 cité précédemment, assassiné chez lui en 91 av JC, après avoir proposé l'octroi de la citoyenneté romaine aux alliés italiens.

Clodius Pulcher, tribun en 58 et Milon, qui le fut en 57 av JC (voir article « Qu'elle était belle la République »)

Salluste, l'écrivain, tribun de la Plèbe en 52 av. J.-C.

Curion, tribun en 50 av. J.-C.

Marc Antoine, tribun en 49 av JC. Il succéda à Curion pour défendre Jules César, alors hors de Rome contre les attaques des partisans de Pompée au Sénat.

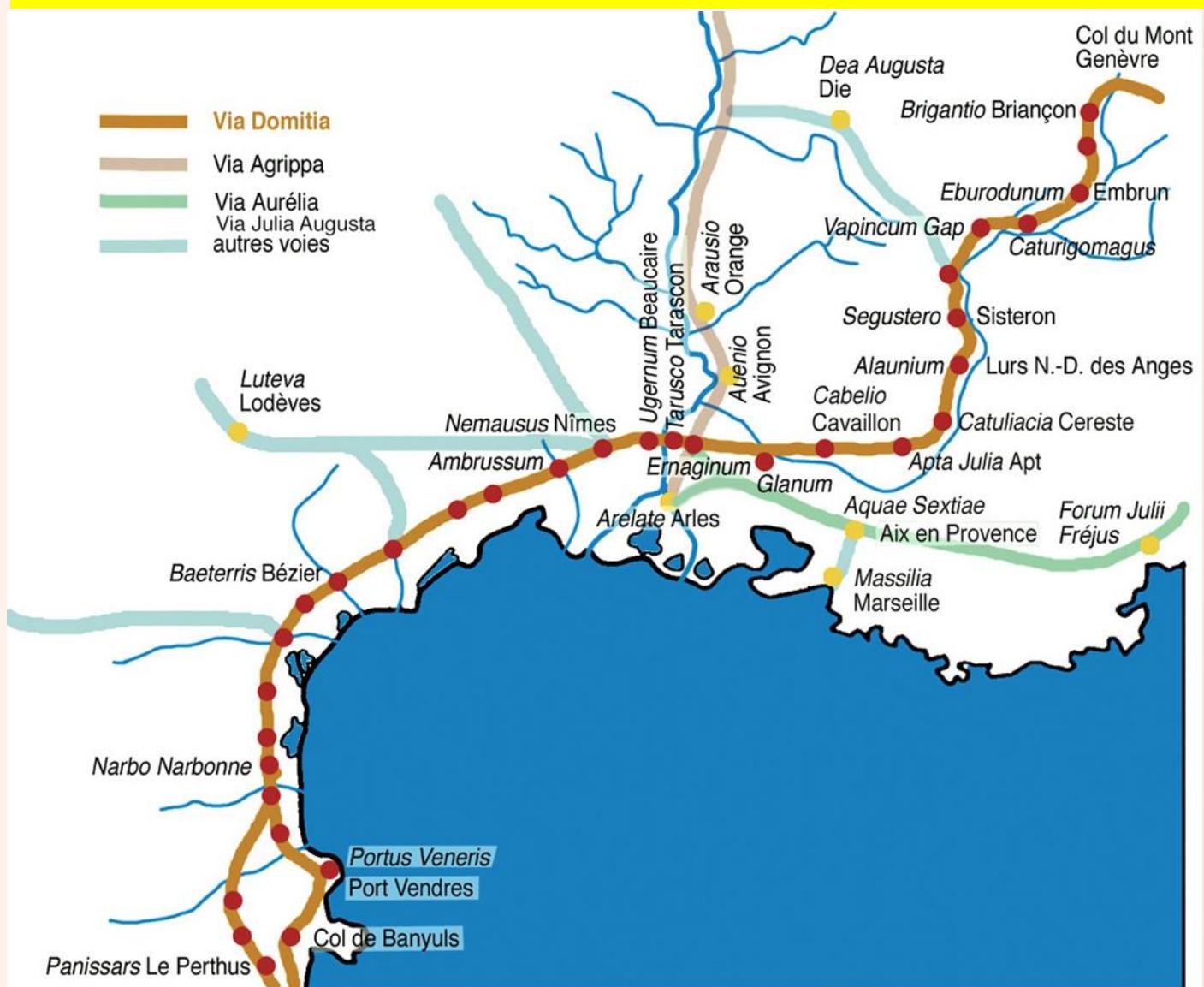
Caius Cassius Longinus, tribun en 49 av JC, l'un des assassins de César.



Le Sénat et le Peuple de Rome: une relation qui fut loin d'avoir toujours été harmonieuse

La via Domitia

Par Michèle Texier



Si la via Appia, ouverte en 312 av. et surnommée « la reine des routes », est la doyenne des voies romaines d'Italie, la via Domitia, achevée vers 118 av., est le plus ancien itinéraire réalisé en Gaule. Édifiée par Cnaeus Domitius Ahenobarbus, premier gouverneur de la Gaule transalpine, cette *via publica*, longue de 600 km, relie les Alpes (au col de Montgenèvre) aux Pyrénées (au col de Panissars). Les villes de Béziers, Montpellier, Nîmes, Beaucaire (mais pas Arles) se retrouvent aujourd’hui sur son parcours, emprunté par certaines routes modernes (comme l’autoroute A9).

En fait, la dénomination « via Domitia » n'est attestée dans l'Antiquité que pour le tronçon entre le Rhône (à Beaucaire / Ugernum) et les Pyrénées. C'est là que s'effectue la jonction avec la via Augusta d'Espagne et où se trouve le trophée de Pompée (du moins ce qu'il en reste...), bien moins spectaculaire que le trophée des Alpes à la Turbie. La partie allant de Gap / Vapincum à Suse / Segusium dans le Piémont et Plaisance / Placentia en Émilie Romagne était initialement appelée via Cottia per Alpem.

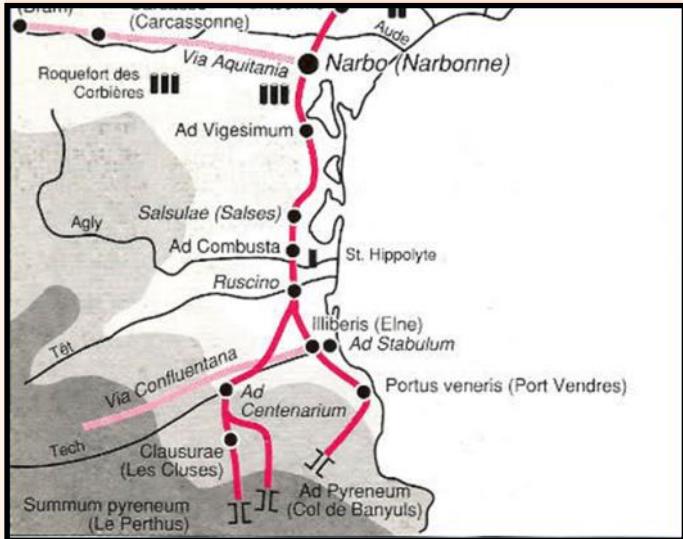
La voie héracléenne

Le tracé de la via Domitia suit celui de cette voie mythique reliant le détroit de Gibraltar aux Alpes, en référence au dixième des travaux d'Héraclès. Celui-ci devait ramener de l'Ibérie jusqu'en Italie le troupeau de bœufs du redoutable Géryon, né avec trois têtes, six mains et trois corps réunis à la taille. Héraclès en viendra à bout en le tuant d'une flèche trempée dans le sang de l'Hydre de Lerne.



Le chemin d'Hannibal

Une autre trace, historique cette fois, est le passage d'Hannibal au cours de la 2^e guerre punique (218 av.), à la tête, au départ, de 90 000 fantassins, 9 000 cavaliers, plus de 10 000 animaux de bât et 37 éléphants. Compte tenu du nombre de personnes et d'animaux concernés, il semble que l'armée carthaginoise ait été divisée en trois corps qui auraient adopté chacun un trajet différent avant de se retrouver à l'oppidum ibère d'Elne / Illiberis pour franchir les Pyrénées sans risque de "bouchonner".



Les itinéraires antiques

On dispose aussi de preuves épigraphiques et archéologiques : le tracé de la via Domitia est indiqué sur des itinéraires routiers récapitulant différentes étapes à parcourir. Le plus ancien (1er s. apr.) figure sur des gobelets en forme de bornes milliaires retrouvés à Vicarello / Aquae Apollinares. On y trouve les haltes (*mansiones*) et les distances en milles romains (*milia passum*) depuis Gadès / Cadix (*Ad portum*) jusqu'à Rome via le col de Montgenèvre. Une réplique de ces gobelets est exposée au musée d'Ambrussum.

Un autre itinéraire routier précieux est la table de Peutinger, copie médiévale d'un manuscrit du 3^e s. couvrant 12 feuilles de parchemin (seulement 11 nous sont parvenues) et représentant le monde connu des Pyrénées à l'embouchure du Gange. Ici, sont mentionnées à nouveau Ambrus-

sum, Nemausus, Ugernum et Arelate, sans oublier la Garonne. (voir page suivante)

Ce document ne présente pas des tracés réalistes mais schématisé des itinéraires, à l'image des plans de certains transports en commun (comme pour le métro de Londres), permettant de se rendre facilement d'un point à un autre en connaissant les distances entre les étapes.

Les bornes milliaires

Par ailleurs, les voies sont jalonnées de bornes (*milliarium*), sortes de panneaux indicateurs de distance. La distance entre deux bornes s'appelle un mille, correspondant à 1 000 doubles pas romains ou à 8 stades (1481 m environ). Les 4 000 milliaires en latin se présentent sous la forme d'une colonne monolithique très souvent cylindrique. Leur hauteur varie de 2 à 4 m hors sol et leur diamètre de 0,5 à 0,8 m. Même si certaines sont anépigraphes (état d'origine, usure ou *darnatio memoriae*), elles portent la plupart du temps une inscription placée en hauteur (les utilisateurs des milliaires sont montés : cavaliers, cochers...) qui mentionne :

- le nom du magistrat ou de l'empereur ayant fait construire ou réparer la route et sa titulature;
- une formule (*fecit*, *refecit*, *restituit*...) indiquant la nature de l'intervention effectuée;
- la distance entre le point d'origine — qui n'est pas mentionné — et le lieu d'implantation de la borne.

Sur la via Domitia, les distances étaient calculées initialement depuis Narbonne / Narbo, la capitale de la Province. Selon Auguste Pelet, le décompte s'effectuait sous Auguste à partir de Nîmes, depuis la porte Augste et sa colonne centrale (*milliare passum primum* de Nîmes, ou *lapis milliare*). Les archéologues contemporains pensent maintenant que ce décompte s'effectuait depuis un point situé

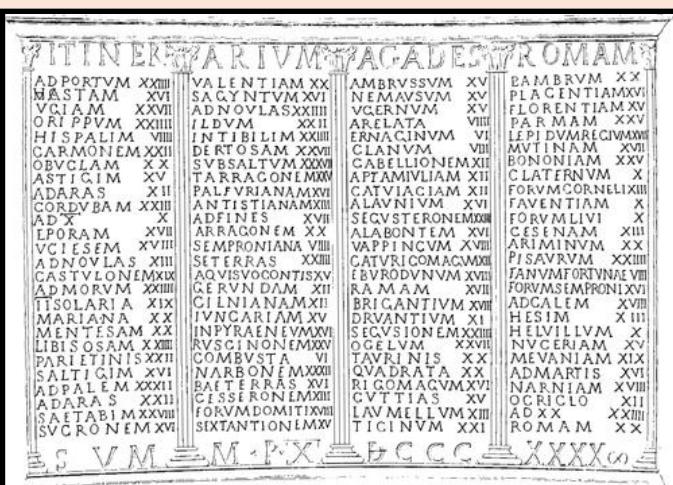


Borne milliaire de Manduel et inscription (ci-dessous)



Gobelets de Vicarello (musée des Thermes de Dioclétien)

Et indications portées sur le gobelet 1 (ci-contre)



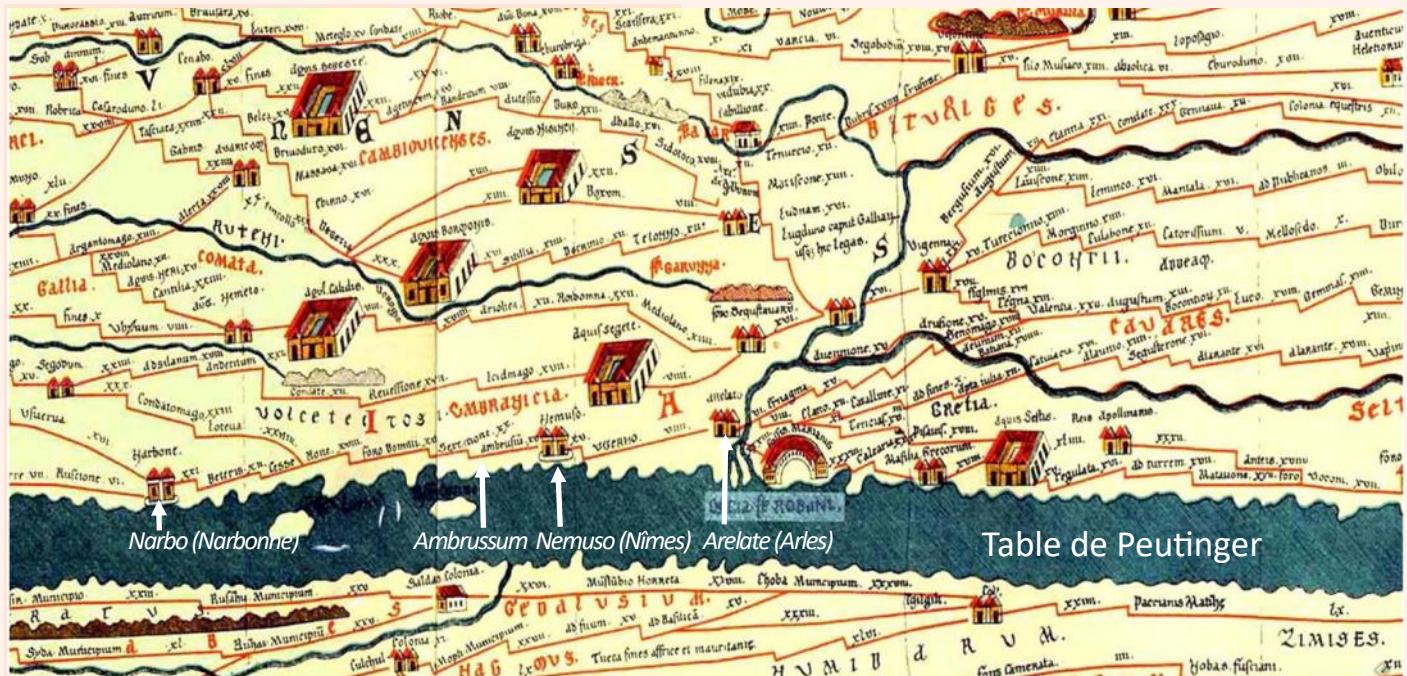


Table de Peutinger

dans la ville, à 100 m à l'intérieur des murs.

Un exemple unique de ces bornages successifs est situé dans le Gard sur le tronçon qui va de Beaucaire à Redessan, où se trouve un groupe de 4 bornes *in situ*, dites « bornes des César » ou « Peyrous Plantadous ». Ce groupe est d'autant plus exceptionnel qu'à son arrivée au pouvoir, un empereur avaient deux préoccupations essentielles : battre monnaie et faire disparaître les traces de son prédécesseur. Ces colonnes constituent un contre-exemple...



Il s'agit de milliaires du 13ème mille (depuis Nîmes), se rapportant à des campagnes de réfection de la voie sous trois empereurs, Auguste (3 av.), Tibère (32) et Antonin (145). La 4ème, qui ne présente plus que sa partie basse, est généralement considérée comme appartenant à la période républicaine.

Quelques idées reçues à oublier bien vite:

Les voies romaines sont l'objet de beaucoup d'idées reçues qu'il convient d'oublier :

- Les Romains n'ont pas créé le réseau routier en Gaule ex nihilo. Si César a pu déplacer ses légions si rapidement,

c'est grâce à un réseau préexistant, avec notamment ses ponts de bois et ses radiers.

- Les voies ne sont pas systématiquement dallées, mise à part une bonne partie de la via Appia dont le revêtement est en basalte. En dehors des agglomérations, il n'existe que très peu de voies pavées, sinon sur les ponts, dans les tronçons fortement pentus ou lorsque la roche affleure. Les voies dallées, qui coûtaient beaucoup plus cher, étaient assez inconfortables tant pour les voyageurs (roues des chariots cerclées de fer, amortisseurs inexistant ou rudimentaires, bruit) que pour les chevaux (on ne connaît pas les fers, seulement les hipposandales). Quant aux légionnaires, si leurs *caligae*, ces sandales de cuir montantes et ferrées, convenaient sur les voies ordinaires, il en allait tout autrement dans les portions dallées sur lesquelles elles glissaient. Le revêtement en pierres offrait toutefois des avantages en évitant poussière et boue. En plus, à l'entrée des villes, il constituait un indéniable élément de prestige...

- Même si les Romains ont un goût évident pour le tracé le plus court, le plus droit et le mieux nivelé possible entre deux points, et ne reculent pas à construire ponts, viaducs, voire tunnels en montagne, et si leurs voies sont très majoritairement droites, certaines doivent s'adapter au contexte, et comportent des tournants (larges), comme la via Domitia à Ambrussum...

Leur structure n'est pas toujours identique, mais tient compte des matériaux locaux et de la topographie.

En Gaule, le transport par la route était loin d'être le seul utilisé. Le chaland d'Arles est la preuve évidente de l'importance de la navigation fluviale, qui, par ailleurs, était 5 à 10 fois moins chère, mais impossible à utiliser par l'armée.

Le réseau routier est indispensable à la sécurité de l'Empire, même en période de *pax romana*, et permet de déplacer rapidement les légions. À partir d'Auguste (27 av. – 14 apr.), il offre aussi la possibilité d'acheminer les courriers

officiels (*cursus publicus*) et de faciliter les déplacements des diplomates, voyageurs et commerçants avec leurs marchandises. De ce point de vue, les voies ont constitué un important facteur de romanisation, à la fois culturel, religieux et économique.

Le tracé des voies et leur structure

C'est l'*agrimensor* (géomètre expert) qui détermine le

Agrimensor et sa groma



tracé initial. Il utilise une *groma* pour aligner une série de jalons (*metae*) sur de longues distances, ce qui assure la rectitude de la voie quand cela est possible.

Une fois le tracé établi, on procède au débroussaillage, puis au décaissement jusqu'au sol naturel. Un appel d'offres permet de sélectionner les entrepreneurs privés qui se chargeront de la construction de la voie.

Dans certains cas, des légionnaires sont chargés de ce travail, tant il est vrai qu'une armée oisive peut générer insubordination et révolte.

En théorie, la structure de la voie est constante. De bas en haut, on trouve :

le *statumen*, fait de gros blocs favorisant l'assise et le drainage (30 à 60 cm),

le *rudus*, une couche plus petite faite de cailloux (30 à 50 cm),

le *nucleus*, mélange de sable et de mortier permettant une égalisation du niveau,

le *summum dorsum* : c'est la bande de roulement, formé d'un mélange de cailloux, de graviers, de sable et parfois de chaux, ou parfois de dalles. Sur les côtés, des murs bordiers maintiennent la terre. Des fossés de drainage latéraux et le profil bombé de la voie empêchent l'eau de stagner.

Le *Pro Fonteio*

On connaît au moins un scandale concernant la construction de la via Domitia et impliquant Marcus Fonteius, gouverneur de la province romaine de Gaule transalpine de 76 à 74 av. En 69 av., des Gaulois de la région déposent une plainte à Rome contre lui ; ils l'accusent de concussion, prévarication et violence. On lui reproche notamment d'avoir touché des pots-de-vin sur la construction de voies romaines (dans le prolongement de la via Domitia). C'est Cicéron qui est chargé de la défense du gouverneur (*Pro Fonteio*) et il va s'en donner à cœur joie contre ces accusateurs « barbares » aux mobiles revanchards qu'il oppose aux vertus du « civilisé » romain ou grec. Usant de la technique bien rodée qui consiste à discréditer les plaignants par des argu-

ments retors et hors sujet, il ne craint pas d'évoquer « les sonorités horribles de la langue » gauloise tout comme « la coutume monstrueuse [...] des sacrifices humains ». Grand moment de xénophobie...

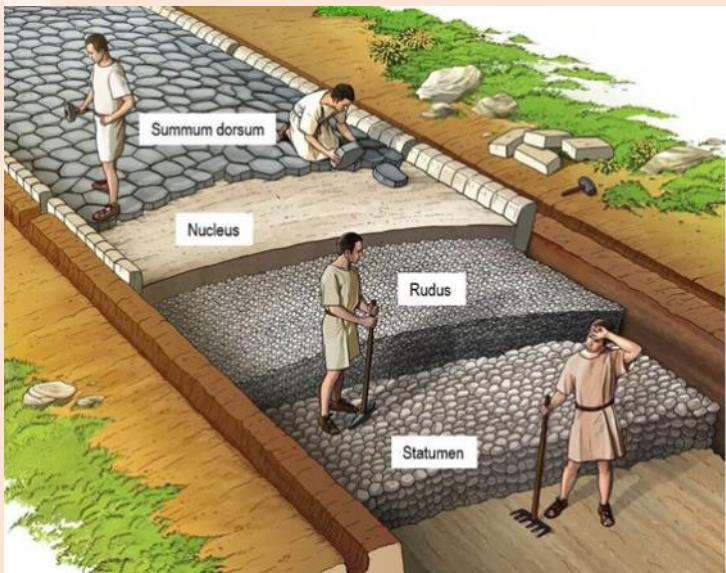
On ignore l'issue du procès. Fonteius a probablement été acquitté mais il ne sera plus jamais question de lui par la suite dans la vie politique romaine.

Qui voyage ?

Les premiers utilisateurs des voies sont les légionnaires. Une légion en marche comporte 5 000 soldats, sans compter les valets d'armes, les mules, les chevaux et les chariots tractés par des bœufs, le tout s'allongeant sur parfois plus de 10 km. La vitesse de déplacement d'une légion au complet (10 000 hommes environ portant un barda – les *sarcinæ* - d'environ 30 à 40 kg) oscille entre 3 et 6 km/h au maximum en temps normal, 8 km/h en cas d'urgence...

Entre 27 et 20 av., Auguste crée le *cursus publicus*, la poste impériale qui permet à l'empereur d'être informé le plus rapidement possible des événements survenus dans les provinces.

Seul l'empereur pouvait accorder le droit d'utiliser le transport d'État : les coursiers bénéficiaient d'un *euectio* (autorisation officielle) et d'un *diploma* (sauf-conduit).



Les cavaliers parcourraient habituellement 75 km par jour, avec 3 ou 4 changements de cheval, mais ils pouvaient (peut-être) aller encore plus vite : on raconte qu'en 69, un messager impérial serait allé de la région du Rhin à Rome en 9 jours, réalisant une moyenne de 220 kms (150 milles) par jour. On peut en douter...

Une police de la route intervenait à certains points stratégiques ; elle se composait de légionnaires bénéficiant d'une solde augmentée (et dispensés de corvées !).

Les véhicules et leurs équipements

Les Romains utilisaient de nombreux types de véhicules hippomobiles à deux ou quatre roues, tractés par des chevaux, des ânes, des mulets ou par des bœufs pour les cha-

riots les plus lourds. Certains, légers, comportaient des caisses en osier, mais les longs voyages nécessitaient un équipement plus robuste. Ainsi, les chariots de voyage (*carruca* > carrosse) à 2 essieux étaient destinés aux transports lointains et on pouvait même y dormir.



Carruca romaine

Il existait un type de véhicule particulier, peu rapide mais particulièrement confortable, la *lectica* (litière),apanage des plus riches, majoritairement utilisée dans les transports urbains...



Archéologie expérimentale: reconstitution d'une litière romaine

Suétone, au 2ème s. apr. nous raconte ainsi le voyage de l'empereur Caligula en 39, de Rome à la frontière du Rhin : « Il se mit en marche avec une si brusque précipitation, que, pour le suivre, les cohortes prétoriennes furent obligées, contre l'usage, de mettre leurs enseignes sur des bêtes de somme. Alors qu'il voyageait dans une litière portée par huit personnes, les troupes le suivaient avec tant de mollesse, qu'il ordonnait aux habitants des villes voisines de balayer les chemins, et de les arroser pour abattre la poussière. » (Vie des douze Césars, XLIII).

Encore une preuve que les voies n'étaient pas systématiquement pavées...

Dangers et plaisirs du voyage

Les conditions matérielles de circulation pouvaient être très mauvaises et, dans ce cas, on dépassait difficilement les 35 km par jour. Au 1er s. av., Strabon indique, ce qui confirme l'idée de routes non dallées : « Cette route

est excellente l'été mais en hiver et au printemps c'est un bourbier inondé par les débordements des cours d'eau qu'on franchit soit par des bacs, soit par des ponts de bois ou de pierre ». Il ajoute qu'en Narbonnaise les intempéries emportaient souvent les tabliers des ponts en bois, voire les ponts tout entiers.

Les voies n'étaient pas éclairées et on se déplaçait uniquement de jour, à l'exception du *cursus publicus*.

Comme pour la mer, fermée en général de novembre à mars, on évitait de circuler en plein hiver.

Il y avait aussi des accidents...



On était à la merci du matériel (cheval blessé, roue cassée...).

L'insécurité régnant à certaines époques et sur certaines routes (animaux sauvages, troupes de brigands) explique aussi la préférence pour le transport fluvial, plus sûr. Quant aux voyageurs, pèlerins ou touristes, ils préfèrent voyager en groupe afin de pouvoir se défendre mutuellement en cas d'attaque de voleurs. Les plus riches n'hésitent pas à se déplacer avec leurs esclaves, voire accompagnés d'anciens gladiateurs recrutés comme gardes du corps. Le autres doivent s'arrêter en chemin.

Les stations : gîtes et relais

Sur les voies publiques, deux types d'infrastructures sont destinées à une halte plus ou moins prolongée.

La *mutatio* (< *mutare*, changer), relais d'étape disposé tous les 20 à 30 km, permet de se reposer, de se rafraîchir et de changer de monture, d'attelage ou de voiture et faire les réparations nécessaires. Ce sont nos aires d'autoroute...

La *mansio* (< *manere*, rester) est un véritable gîte-relais bien équipé, avec des auberges (*taberna*) de catégories différentes pour la nuit, des thermes, une écurie (*stabulum*) pour les équidés, une forte capacité de stockage (*horreum*) et même un maréchal ferrant, un charron

voire un vétérinaire. Ces auberges pouvaient cumuler les problèmes : jeux d'argent, prostitution, clientèle peu fréquentable, cuisine grossière avec des viandes trop grasses et un vin fortement coupé d'eau... Tout cela poussait les voyageurs aisés à se faire inviter chez une personne privée par lettre d'introduction en pratiquant *l'hospitium*, à charge de revanche.

Ambrussum, situé sur la via Domitia à 15 milles de Nîmes et 15 milles de Sextantio / Castelnau-le-Lez était l'un de ces relais, construit vers 30 av. Le pont Ambroix, qui succédait sans doute à un pont en bois, comptait initialement, sur une longueur de 150 m, entre 9 et 11 arches de pierre... Il n'en reste plus qu'une.... À côté de l'établissement réservé au *cursus publicus*, le site comportait plusieurs auberges de standings divers, des thermes, une forge et un espace cultuel dédié à Vitosurlus (le Vidourle), honoré pendant 2 siècles (1er av. – 1er apr.).

Un graffiti de Pompéi témoigne de l'inconfort et de l'insalubrité de ces lieux : « *Nous avons pissé au lit, nous avons eu tort, aubergiste, je le reconnaiss. Si tu veux savoir la raison, c'est qu'il n'y avait pas de pot de chambre !* »

Quand on parle de vestiges romains, on évoque rarement une voie ; on pense plutôt à des monuments, à des aqueducs, à des ponts ou à des villes. Pourtant, les voies romaines qui marquent encore profondément nos paysages perdurent sous diverses formes : chemins de terre, simples lignes de buissons, limites de parcelles ou de communes, traces linéaires dans les champs cultivés visibles sur les clichés aériens.

En outre, notre toponymie témoigne de la trace de ces voies. Quand elle était empierrée, on l'appelait en latin *via strata*, ou simplement *strata*. C'est la raison pour laquelle on a en France des séries de toponymes comme Estrée(s) (avec des variantes : Estrat, Étrat, Lestraz en Savoie... et peut-être aussi Étretat). Ce mot ancien correspond à ceux désignant la route, conservés par les langues actuelles : street en anglais, straat en néerlandais, Straße en alle-



Ambrussum: installations du *cursus publicus*. Fouilles de 2008

mand, strada en roumain et en italien. Le français et l'espagnol se sont contentés de l'expression (*via*) *rupta* (route ouverte à travers une forêt, un champ)... De leur côté, les Maisons (-Alfort, -Laffitte, etc.) et surtout les Maison-Rouge, gardent le souvenir des anciennes *mansiones*, les relais-auberges...



Ambrussum: pont Ambroix qui permettait à la via Domitia de franchir le Vidourle. État actuel et reconstitution virtuelle



Une nouvelle association patrimoniale :

Via Domitia – Collectif Occitanie

Par Michèle Texier

Depuis deux ans, le collectif informel Via Domitia Occitanie s'est attaché à étudier la possibilité de créer un itinéraire culturel du Rhône jusqu'aux Pyrénées. Au mois de septembre 2024, le collectif s'est constitué en association intitulée Via Domitia - Collectif Occitanie. Son objectif est de valoriser la via Domitia, construite en 118 av., et de rechercher sa continuité dans la traversée de 4 départements de la région Occitanie, tant pour les piétons que les cyclistes (sans pour autant oublier les automobilistes). Dans le Gard, 17 communes sont concernées, 35 dans l'Hérault, 10 dans l'Aude et 27 dans les Pyrénées-Orientales. Pour atteindre cet objectif, il nous faut, dans la lignée des initiatives portées en son temps par Philippe Lamour et relayées par le regretté Michel Gaini, vérifier le tracé de la voie et/ou rechercher des solutions de contournement d'obstacles pour tous, automobilistes, mais surtout piétons et cyclistes. Dans certains secteurs, la cartographie est déjà bien avancée ; c'est le cas entre Beaucaire et Rodilhan.

Notre initiative nécessite une double approche : la prise en compte des connaissances scientifiques, puis la réalisation d'un travail de terrain pour localiser la voie et rechercher, le cas échéant, des itinéraires de contournement pour certains obstacles (propriétés privées, voie ferrée, route, autoroute), voire proposer des aménagements adaptés. Les collectes de données avancent et

nous ont permis d'établir une première cartographie, nécessairement évolutive, et qui intègre certains sites incontournables.

La trajet de traversée de la ville de Nîmes, pour laquelle nous connaissons les portes d'entrée et de sortie (Porte Auguste, encore en place et Porte du cadereau, aujourd'hui disparue) est actuellement à l'étude.

Nos axes d'intervention en cours ou à venir portent et porteront sur :

En septembre 2024, la fête de la via Domitia organisée à Jonquières-Saint-Vincent a connu un franc succès. Nous allons réitérer l'expérience le 27 septembre 2025, mais cette fois dans chacun des départements concernés avec peut-être une surprise pour le Gard....

On trouvera ci-dessous le lien vers une cartographie qui superpose sur la via Domitia historique des propositions de continuité qui tiennent compte de la réalité du terrain : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/via-domitia-12-02-2024_863869#15/43.8329/4.3600.

Par ailleurs, vient de paraître un ouvrage (photographies de Jean-Claude Martinez et textes de Dominique Garcia, président de l'INRAP), L'extraordinaire aventure de la Via Domitia en Occitanie (132 pages, 98 images en noir et blanc), 28 euros. <https://suerte-editions.fr/via-domitia-en-occitanie/>

